

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.613-1 ; L.613-2 et L.712-2
Vu l'arrêté du 30 mars 2001 fixant les modalités de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national du master
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales.
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
Vu l'arrêté du 15 avril 2022 relatif aux programmes nationaux de licence professionnelle « Bachelor universitaire de technologie »
Vu la Circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur
Vu le Règlement général des études de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 03 juillet 2025.
Vu la proposition du directeur de l'UFR, de l'institut, de l'Ecole ou de département.

Numéro d'arrêté : 26-250 (annule et remplace)

JURY
Année 2025-2026

Diplôme : Master 2

Mention : Analyse et politique économique

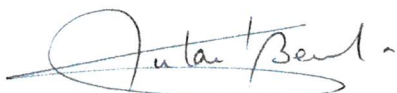
Parcours : TERRITOIRES ET TRANSITIONS

Session : Unique

Semestre : 9 et 10

Présidente du Jury	Nelly EXBRAYAT	Professeure des Universités
Membres du Jury	Boris CHABANEL	Maître de conférences Associé
	Fabien MOUDILENO	Maître de conférences Associé

La Directrice
Corinne AUTANT BERNARD



Fait à Saint Etienne, le 26/08/2026

Le Président de l'Université,
Florent PIGEON

